

LA FEDERATION DES RESIDENCES UNIVERSITAIRES DE FRANCE  
S'ADRESSE AUX DELEGUES DU 58 ème CONGRES DE L'UNEF.

-----

La FRUF est une organisation indépendante dont les résidents se sont dotés pour mener les luttes nécessaires à la défense de leurs intérêts. Mais les résidents sont des étudiants et donc directement intéressés à l'existence d'un puissant syndicat étudiant. Les luttes en résidence ne pourraient qu'y gagner en efficacité.

Le B.N., à chaque occasion, a pris contact avec le B.N. de l'UNEF et s'est heurté à un refus de soutenir les résidents en lutte. Dans la dernière période, ce refus s'est doublé d'inadmissibles tentatives d'ingérence dans les affaires propres de la FRUF, ingérence que nous avons été amenés à dénoncer publiquement. Dans l'intérêt des résidents, nous sommes très attachés à ce que l'UNEF redevienne le grand syndicat démocratique dans ses buts et son fonctionnement, syndicat de masse et de lutte, dont les étudiants ont besoin.

A l'inverse du Bureau National, de nombreux militants de l'UNEF ont soutenu les actions engagées par notre Fédération. Les comités et A.G. qui œuvrent pour le renouveau de l'UNEF nous ont apporté leur appui syndical.

Extrait du rapport d'activités du président sortant de la FRUF, F. COLBAC, au Congrès de la FRUF.

---

APPEL DU CONGRES DE LA FRUF AU 58 ème CONGRES DE L'UNEF

-----

Le Congrès de la FRUF, réuni les 13, 14 & 15 mars à Bordeaux, lance un appel au 58 ème Congrès de l'UNEF pour qu'il prenne position sur les luttes étudiantes que mènent les résidents avec l'organisation nationale qu'ils se sont donnés à cet effet, la Fédération des Résidences Universitaires de France.

Il demande au Congrès de l'UNEF de :

- 1°) soutenir les luttes des résidents en particulier celles qui se mènent dans la région parisienne, à Clermont-Ferrand, à Toulouse et à Metz contre la hausse des loyers, contre la rentabilisation des Oeuvres Universitaires, contre l'austérité.
  - 2°) mettre tout en oeuvre pour que ces luttes aboutissent, avec l'ensemble des luttes étudiantes.
- 

Le Congrès de la FRUF mandate le Bureau National pour remettre  
en accord avec le Bureau National qui sera élu par le 58<sup>ème</sup> Congrès de  
l'UNEF, le protocole d'accord existant entre la FRUF et l'UNEF.

Motion votée par le Congrès  
de la FRUF.

---